

## CRITÈRE 2.5

### PROPOSITION DÉTAILLÉE ET CHIFFRÉE

#### SOUMETTRE UNE PROPOSITION DÉTAILLÉE ET CHIFFRÉE

Soumettre à l'élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation, réalisée préalablement, et les coûts unitaires de chaque prestation complémentaire en cas de nécessité de dépassement de cette offre. L'acceptation de cette proposition par l'élève n'est pas un impératif dans le cursus de formation.

#### Mise en œuvre chez Objectif Permis

| Étape                           | Détail  |
|---------------------------------|---|
| Évaluation de départ            | Réalisée lors de l'inscription, elle permet d'estimer le volume d'heures nécessaire à la formation.                         |
| Proposition de formation        | Sur la base de l'évaluation, une proposition détaillée et chiffrée est remise à l'élève.                                    |
| Contenu de l'offre              | Formation théorique (code), formation pratique (conduite), frais administratifs, présentation à l'examen.                   |
| Coûts unitaires complémentaires | En cas de dépassement du forfait initial, les coûts unitaires de chaque prestation supplémentaire sont clairement indiqués. |
| Acceptation par l'élève         | L'acceptation de cette proposition n'est pas un impératif dans le cursus de formation.                                      |

#### Engagement de transparence

Objectif Permis s'engage à fournir à chaque élève une proposition détaillée et chiffrée avant le début de sa formation. Cette proposition est établie sur la base de l'évaluation de départ et présente de manière transparente l'ensemble des coûts associés à la formation, y compris les tarifs unitaires des prestations complémentaires en cas de nécessité de dépassement du forfait initial.